

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 16 janvier 2025**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 1.1**

Approbation du contenu de la  
rédaction du procès-verbal des  
délibérations en date du  
31 octobre 2024

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (1<sup>er</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (2<sup>ème</sup> Adjt) - M. ZEPHIR Jackson (3<sup>ème</sup> Adjt) - M. POTHIN Joseph (5<sup>ème</sup> Adjt) - M. SADEYEN Frédéric (7<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno - Mme HOARAU Gertrude - Mme ZITTE Danielle - Mme DE LAVERGNE Agathe - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

**EXCUSES**

Mme FLORESTAN Nadine  
M. FONTAINE Christopher (procuration donnée à M. PAUSE Daniel)  
M. LIN KWANG Joseph (procuration donnée à M. SADEYEN Frédéric)  
M. MAURIN Jorris (procuration donnée à M. AURE Fabien)

**ABSENTS**

Mme JANNIN Jocelyne - Mme SANDANCE Chantal - M. M'BAJOURMBE Bryan - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée 20 janvier 2025, que la convocation a été faite le 30 décembre 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 17.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire



Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20250116-de-160125-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2025  
Date de réception préfecture : 22/01/2025

Le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2024.

*Ceci exposé, le Maire demande aux élus de faire part de leurs questions et/ou remarques, et s'ils souhaitent avoir un complément d'informations ou d'explications.*

*Il est acté qu'aucune remarque ni demande d'information n'a été formulée par les membres présents.*

Le Conseil Municipal, délibérant, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal.

**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
Gertrude HOARAU  


Le Maire  
  
Daniel PAUSE  


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20250116-de-160125-1\_1-DE  
Date de télétransmission : 22/01/2025  
Date de réception préfecture : 22/01/2025